

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°02-2025

Date de convocation :
26/12/2024

Date d'affichage :
09/01/2025

**Nombre de conseillers en
exercices : 10**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 08**

Nombre de pouvoirs : 2

**Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0**

**Objet : Éclairage LED -
MODERNISATION**

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

Mme. La 2ème adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre et M. VAN LAECKEN Patrick,

Étaient absents excusés : M. CLÉRÉ Denis (donne pouvoir à Mme LEGROS Alexandra) et M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre).

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

ÉCLAIRAGE LED – MODERNISATION

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour obtenir de Territoire Énergie une aide permettant le remplacement des lanternes et la rénovation aérienne du réseau d'éclairage public.

L'estimation sommaire des coûts est de 183 477,00€ TTC.

La contribution de la Commune serait de 89 494,00€.

Monsieur le Maire informe qu'il sera possible d'étaler les coûts s'il est décidé des rénovations par zonages.

Par exemple, année N, Rue de Magnez et Rue de la Croix, année N+1, Saint-Pierre à Gouy, etc...

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire Énergie la modernisation de l'éclairage public. Il favorise une seule phase de travaux.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis SINOQUET**

